Le Service Vie Associative
Téléphone : 01 79 71 40 60
associations@bourg-la-reine.fr

Direction de la Culture et de l'Événementiel

PROCEDURE DE CONNEXION
PORTAIL ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame, Monsieur,

La ville de Bourg-la-Reine a modernisé la procédure de demandes de subventions des associations.

La procédure sera désormais entièrement dématérialisée*.

Les associations complèteront leur dossier en ligne sur internet et y déposeront les justificatifs demandés.

Ce portail vous permettra d'échanger avec la Ville tout au long de la procédure d'instruction de votre demande de subvention par l'intermédiaire d'une messagerie intégrée à l'outil.

Afin de vous accompagner dans cette nouvelle façon de procéder, vous trouverez ci-dessous un tutoriel qui vous permettra d'assurer votre première connexion au service de demande en ligne.

En cas de besoin, le service Vie Associative vous accompagnera dans la réalisation de ces démarches.

Pour ce faire, il vous sera possible d'obtenir une aide technique **sur rendez-vous** en adressant votre demande à l'adresse mail suivante : associations@bourg-la-reine.fr.

La procédure de première connexion se déroule en plusieurs étapes :

1. Accès à la démarche en ligne
2. La connexion à l'espace personnalisé de votre association
3. La mise à jour des informations et du Bureau de l'association
4. La saisie du formulaire de demande de subvention (un tutoriel sera mis à disposition ultérieurement)

* En cas de difficulté des formulaires papiers pourront éventuellement mis à disposition

I – Étape 1 : Accès à la démarche en ligne.

Se connecter à l'adresse internet suivante :

CLIQUEZ ICI : **https://portail-associations.3douest.com/bourglareine/espaceassociations**

Vous arriverez alors sur la page d'accueil du portail

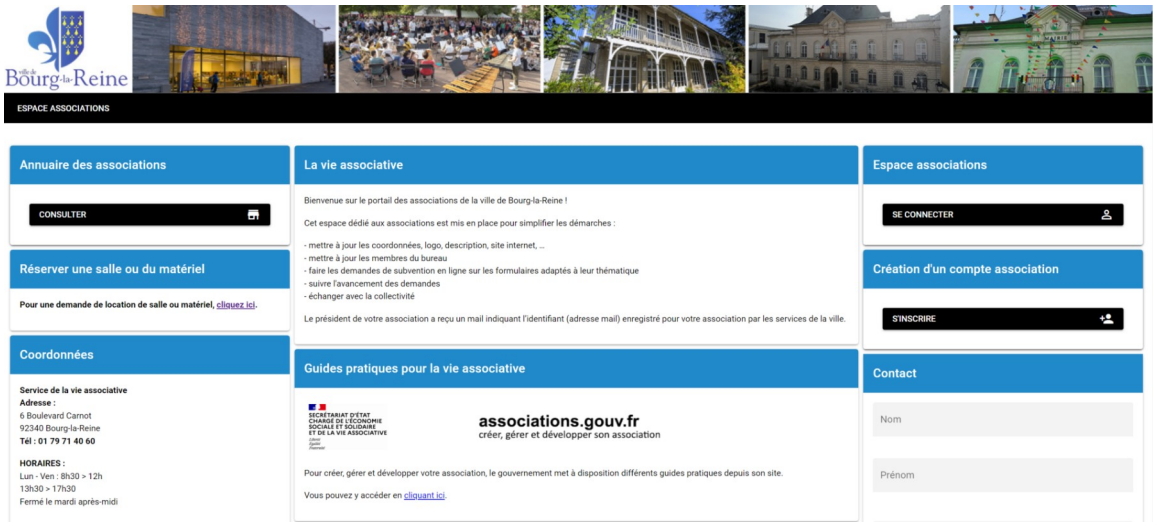

II – Étape 2 : La connexion à l'espace personnalisé de votre association

(Pour les associations déjà connues des services de la Ville)

Cliquer sur le bouton « Se connecter » situé en haut à droite de la page.

Attention : seul le Président de l'association est habilitée à faire cette première démarche.

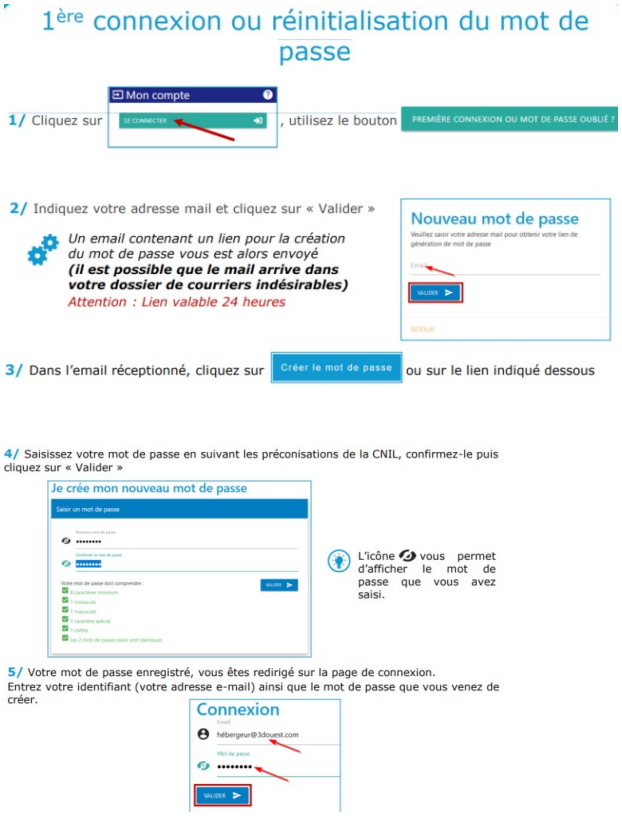

Si votre Association n'est pas référencée ou si l'étape 2 n'a pas fonctionné)

Cliquer sur le bouton « S'inscrire » dans la rubrique « Création d'un compte association »

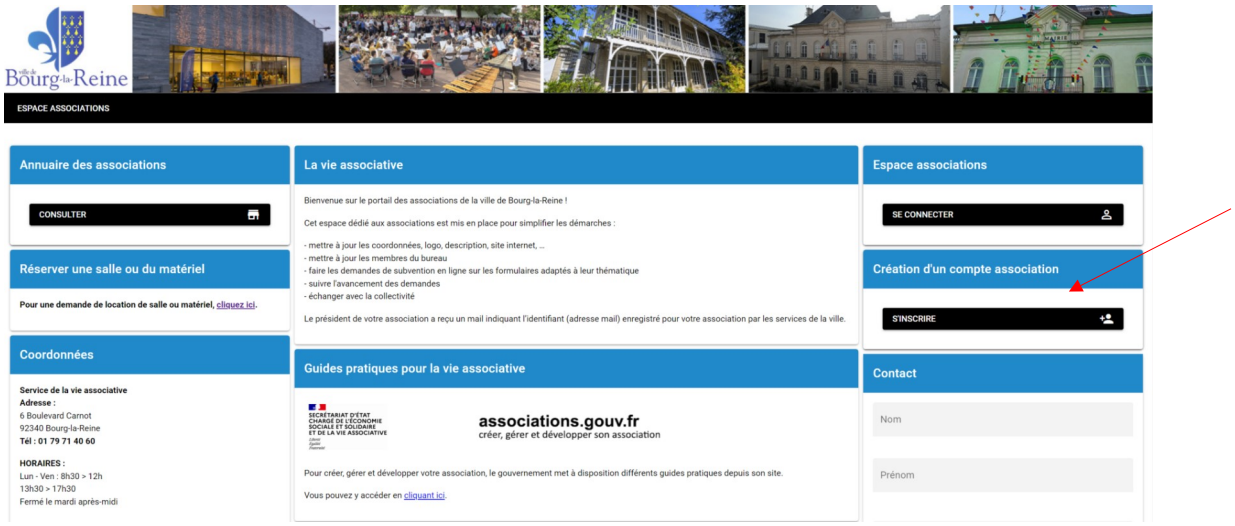

III – Étape 3 : Mise à jour des informations et création des membres qui peuvent se connecter à l'Espace

Bienvenue dans votre espace Associations.
Cet espace vous permet de mettre à jour les informations de votre association, qui apparaîtront sur l'annuaire mis en lige sur le site de la Ville.

Il faudra également ajouter les membres du bureau.

IV – Étape 4 : Saisie du formulaire de demande de subvention

Pour effectuer une demande de subvention, rendez-vous dans la rubrique « Demandes »

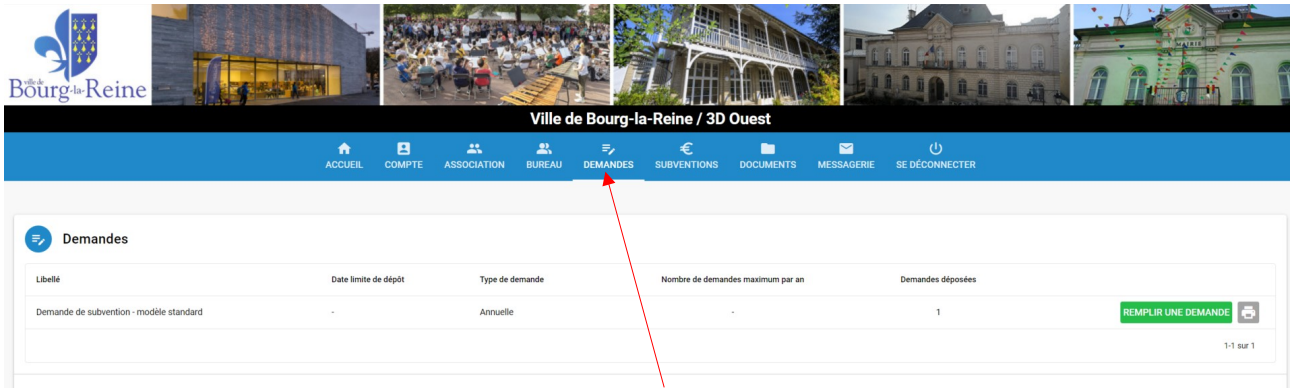

Vous aurez jusqu'au **8 octobre 2023** pour remplir votre demande.

Une option « Brouillon » vous permet de commencer la démarche et de l'enregistrer à n'importe quel moment.

Pour vous accompagner dans toutes ces étapes, le service Vie Associative est à votre disposition au 01 79 71 40 60 ou à l'adresse associations@bourg-la-reine.fr